



Usufruit viager sur un logement succession

Par **plastic**, le **27/05/2015** à **13:26**

mon epoux est decede voila 8 ans .Par testament il me legue la quotité disponible soit 1/4 de plus laissant comme heritier un fils issu d'un premier mariage.
par testament il me laisse cette quotité y compris usufruit viager de la maison.
cette propriete a été vendu avec l'accord de mon beau fils et la vente nous a permi de recevoir chaqu'un 50/50.
j'ai occupé la maison pendant 3 ans avant de pouvoir trouver un acheteur.....
il me reclame maintenant le reversement d'une somme correspondant a mon usufruit soit 40/
pretextant que j'ai rompu l'usufruit viager et declare que ce pourcentage correspônd a une occupation du logement....
quels sont mes droits...

Par **domat**, le **27/05/2015** à **13:29**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **plastic**, le **27/05/2015** à **14:00**

mille excuses.....
je suis très perturbée depuis hier a la reception d'une assignation concernant ma question
je vous remercie par avance de votre réponse et vous souhaite une bonne journee.....